

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**9 OCTOBRE 1989**

**Présents** J. de MILLIANO, A. KRINGS, D. RENARD, B. DEGENDT, E. VERMEERSCH, J.M. KINDERMANS, A. VERMASSEN (pour la première partie).

**Excusés** R. MOREELS, V. DASSY, A. VERMASSEN (pour la deuxième partie).

**Invités** J.P. LUXEN, E. GOEMAERE, P. HARZE, G. DALLEMAGNE, Y. ZEEGERS, R. PHILIPPON, D. BOUTRIAU, B. LOGIE.

---

**PREMIERE PARTIE :**

**1. APPROBATION DU P.V. DU C.A. DU 8/9/89**

Remarque d'un administrateur :

Des divergences de vue et des tensions apparaissent lors des C.A. pour des raisons strictement factuelles : le C.A. est en effet amené à prendre des décisions trop rapidement sur des sujets qu'il maîtrise peu. Il propose dès lors que le C.A. dispose de plus de temps pour étudier les documents présentés par l'exécutif et qu'il ait l'occasion de s'informer auprès des personnes concernées. Il souhaite aussi que l'organisation et les ordres du jour du C.A. soient prévus de telle sorte qu'ils intègrent la contrainte du temps.

Cette divergence de vue est notamment apparue à propos de la satellisation du Service Médical.

Ce point spécifique est reporté à l'ordre du jour du prochain C.A. Entretemps, la réunion prévue entre les membres de l'exécutif et du C.A. permettra d'en débattre.

Toute réunion informelle, antérieure au C.A., est donc souhaitable.

Par ailleurs, quant aux compétences des administrateurs, la Direction leur rappelle :

- de se référer au cadre de perspectives voté par l'Assemblée Générale;
- d'interroger l'exécutif sur le réalisme de mise en oeuvre;
- de prévoir l'événement et de définir un cadre permettant à l'exécutif de progresser.

Le procès verbal est approuvé.

## 2. TRANSMISSION DES INFORMATIONS DE L'EXECUTIF

Se référer aux comptes rendus des réunions des responsables de service et des opérations.

### a) BOURSES :

Prochaine réunion du Comité de sélection dans 6 mois. Certains dossiers, nécessitant un complément d'information, y seront à nouveau analysés.

### b) REUNION INTERNATIONALE - PARIS - 5/10/89 :

\* Création d'une suprastructure MSF, installée à Bruxelles, dont le responsable aura pour tâches :

- coordination des réunions intersections
- lobby au niveau de la CEE (recherche de financements)
- lobby au niveau institutions internationales.

Une personne est actuellement recherchée par les différentes sections pour répondre à la prise en charge de ce poste.

MSF Belgique est chargé pour fin décembre d'analyser la forme juridique à donner à MSF Europe.

\* Jacques Pinel mentionne la volonté de MSF France d'institutionnaliser la présence des autres sections MSF (le Président ou son représentant) au sein du C.A. de MSF France.

MSF B a déjà mis en pratique ce principe, sans l'inscrire dans un cadre institutionnel. Ce cadre institutionnel fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain C.A. (Assemblée Générale).

Par ailleurs, l'adhésion de MSF Hollande, Luxembourg et Suisse à ces principes serait bienvenue.

### c) CROISSANCE MSF :

Un week-end de réflexion sur la croissance aura lieu les 20 et 21 janvier 1990, en présence des différentes sections et des membres cooptés.

Les différents thèmes ont déjà été identifiés par Jean-Marie Kindermans.

Ce week-end sera animé par Oscar Ortsman et préparé, durant le mois de décembre, par : Réginald Moreels, Jean-Marie Kindermans, Erwin Vermeersch, Pierre Harzé et Jacques de Milliano en collaboration avec Oscar Ortsman.

**d) DIVERS :****\* Legs :**

Le Conseil d'Administration marque son accord sur l'acceptation du legs de Mademoiselle Esther Baetens et s'engage à ce que les biens immeubles inclus dans ce legs soient vendus.

Le montant de ce legs sera affecté à l'assistance technique médicale.

**\* Parutions au Moniteur Belge :**

Toute parution doit dorénavant être introduite dans les deux langues nationales.

**3. DECISIONS SUR L'OUVERTURE D'UNE MISSION AU SALVADOR**

Une mission exploratoire vient de se terminer (Drs Boutriau et Goemaere), suite à la demande de MSF France.

Proposition gouvernementale (Ministère de la Santé) de réinstallation des zones de santé dans le Nord Morasan, région quasiment fermée à toute aide extérieure depuis 10 ans et extrêmement dangereuse, vu les activités de la guérilla.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité pour le démarrage de cette mission, mais demande qu'elle soit particulièrement bien préparée au niveau de la sécurité des équipes, en envisageant un plan d'évacuation éventuel. De plus, l'approche diplomatique ne devra pas être sous-estimée.

**4. a) RENFORCEMENT DU SERVICE FINANCIER**

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion de l'Organisation.

A ce titre, il a tenu à renforcer l'outil actuel, par l'engagement de Monsieur Eeckhout, conseiller au service financier. Son rôle sera ponctuel et le suivi de ses conclusions sera assuré par Jean-Marie Kindermans et Jean-Pierre Luxen.

Un premier bilan sera dressé lors du Conseil d'Administration de décembre 89.

**b) BILAN FINANCIER MI-ANNEE**

Voir documents de Messieurs Philippon et Zeegers.

Les administrateurs prennent connaissance :

- Du bilan provisoire au 30 juin 89, comparé à celui du 30 juin 88;
- Du compte de résultat provisoire au 30 juin 1989.

## 5. BATIMENT MSF

Les administrateurs avaient accepté à l'unanimité, en date du 29 mars 1989, le principe que MSF devienne propriétaire d'un bien immobilier (voir P.V. du C.A. du 29/3/89).

Les recherches suivent donc leur cours, mais le C.A. demande qu'une grande clarté existe vis-à-vis du public, afin que celui-ci ne puisse en aucune façon réagir négativement à l'utilisation faite de ses dons.

Le C.A. relève l'opportunité d'un sponsoring et constate que la situation géographique actuelle de MSF dans Bruxelles est positive à de nombreux égards.

## DEUXIEME PARTIE MODIFICATIONS DE LA "CHARTRE"

### 1. DISCUSSION ET VOTES SUR BASE DE LA CHARTE D'ORIGINE, LA PROPOSITION DE MSF-CH, LUX, ESP, LA PROPOSITION DE REGINALD MOREELS

et pour la lecture ci-après, sur base de la PROPOSITION INTERSECTIONS DU 26/5/89 :

**Article 1 :** Consensus sur le contenu avec les ajouts suivants :

- catastrophes écologiques ...
- sans aucune discrimination ... de politique ....

**Article 2 :** Discussion à propos de la notion de "témoignage", absente du texte, et ne reflétant plus la réalité des activités actuelles de l'organisation.

Le C.A. vote (5 voix pour / 2 voix contre) pour l'intégration dans le nouveau texte de la notion de témoignage.

Parallèlement à la "charte" un texte annexe, à usage interne, devra clairement expliciter les limites que comporte ce terme.

N.B. : L'avis des membres cooptés présents est majoritairement contraire à celui adopté par les administrateurs.

**Article 3 :** Consensus général.

**Article 4** : La phrase de l'article "5" de l'ancienne "charte" à propos de l'anonymat et du bénévolat a été supprimée.

Le C.A. vote (6 voix pour / 1 voix contre) pour que la nouvelle "charte" intègre la notion de "désintéressement" (plutôt que bénévolat).

Le C.A. vote (4 voix pour / 2 voix contre / 1 abst.) pour que la nouvelle "charte" intègre l'esprit d'anonymat.

Remarque à propos du mot "compensation" : Le C.A. souhaite que ce passage du texte soit repris dans un règlement interne, signé par toute personne partant sur le terrain.

## 2. NOUVEAU TEXTE PROPOSE PAR LE C.A. DE MSF BELGIQUE :

- en lettres grasses : à ajouter ou à adapter
- entre parenthèses : à supprimer.

MEDECINS SANS FRONTIERES EST UNE ASSOCIATION PRIVEE A VOCATION INTERNATIONALE. L'ASSOCIATION RASSEMBLE MAJORITAIREMENT DES MEDECINS ET DES MEMBRES DES CORPS DE SANTE, ET EST OUVERTE AUX AUTRES PROFESSIONS UTILES A SA MISSION. TOUS SOUSCRIVENT SUR L'HONNEUR AUX PRINCIPES SUIVANTS :

-1-

LES MEDECINS SANS FRONTIERES APPORTENT LEURS SECOURS AUX POPULATIONS EN SITUATION DE DETRESSE, AUX VICTIMES DE CATASTROPHES NATURELLES **OU ECOLOGIQUES**, D'ACCIDENTS COLLECTIFS, DE SITUATIONS DE BELLIGERANCE, SANS AUCUNE DISCRIMINATION DE RACE, **DE POLITIQUE**, DE RELIGION OU DE PHILOSOPHIE.

-2-

OEUVRANT DANS LA PLUS STRICTE NEUTRALITE, LES MEDECINS SANS FRONTIERES REVENDIQUENT, AU NOM DE L'ETHIQUE MEDICALE UNIVERSELLE ET DU DROIT D'ASSISTANCE HUMANITAIRE, LA LIBERTE PLEINE ET ENTIERE DE L'EXERCICE DE LEUR FONCTION. **SE RESERVENT LE DROIT DE TEOIGNER S'ILS NE PEUVENT EXERCER LEUR FONCTION.**

-3-

ILS S'ENGAGENT A RESPECTER LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES DE LEUR PROFESSION ET A MAINTENIR UNE TOTALE INDEPENDANCE A L'EGARD DE TOUT POUVOIR, AINSI QUE DE TOUTE FORCE POLITIQUE, ECONOMIQUE OU RELIGIEUSE.

-4-

**DESINTERESSES**, ILS MESURENT LES RISQUES ET PERILS DES MISSIONS QU'ILS ACCOMPLISSENT (et ne réclameront pour eux ou leurs ayants droit aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de leur fournir).

Le prochain C.A. aura lieu le mercredi 8 novembre à 19 h 30.

Fait à Bruxelles, le 16/10/89

Anne KRINGS  
Secrétaire

Réginald MOREELS  
Président